

ARRETE 2022-SCIENCES-AR-136 du 25/10/2022
Relatif à la composition de jury de LICENCE

Mention : Informatique
Parcours : Informatique Générale

Le Doyen de la Faculté des Sciences,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu les statuts d'Université de Paris Cité, et notamment l'article 22 du titre III;

Vu l'arrêté du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du 1^{er} juillet 2021 accréditant l'Université Paris Cité en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la proposition de l'UFR d'informatique en date du 04/10/2022 ;

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence

Domaine : **Sciences, Technologies, Santé**

Mention : **Informatique**

Parcours : **Informatique Générale L1**

est composé (*) comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

Nom	Prénom	Grade	Établissement	Responsabilité	Qualité
PETRISAN	Daniela	MCF	Université Paris Cité	Responsable de la 1 ^{ère} année parcours informatique générale	Présidente
POULALHON	Dominique	MCF	Université Paris Cité	Responsable de la mention de la Licence "Informatique"	Présidente suppléante
FEREE	Hugo	MCF	Université Paris Cité	Co-responsable du parcours Master GENIAL	Membre
JURSKI	Yan	MCF	Université Paris Cité		Membre
LABBE	Cyril	MCF	Université Paris Cité		Membre
PICANTIN	Matthieu	MCF	Université Paris Cité	Co-responsable du parcours informatique-biologie	Membre
SANGNIER	Arnaud	MCF	Université Paris Cité	Responsable du M2 IMPAIRS	Membre

(*) Il doit comprendre au moins trois membres dont au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **25 OCT. 2022**

Le Doyen de la Faculté des Sciences d'Université Paris Cité,

Alain ZIDER



ARRETE 2022-SCIENCES-AR-137 du 25/10/2022
Relatif à la composition de jury de LICENCE

Mention : Informatique

Parcours : Informatique - Mathématiques

Le Doyen de la Faculté des Sciences,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu les statuts d'Université de Paris Cité, et notamment l'article 22 du titre III ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du 1^{er} juillet 2021 accréditant l'Université Paris Cité en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la proposition de l'UFR d'informatique en date du 04/10/2022 ;

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence

Domaine : **Sciences, Technologies, Santé**

Mention : Informatique

Parcours : **Informatique - Mathématiques L1**

est composé (*) comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

Nom	Prénom	Grade	Établissement	Responsabilité	Qualité
MICHELI	Anne	MCF	Université Paris Cité	Co-responsable du parcours L1/L2 Maths-informatique	Présidente
MALOD	Guillaume	MCF	Université Paris Cité	Responsable du parcours « Maths-Informatique »	Président suppléant
BRASCA	Riccardo	MCF	Université Paris Cité	Co-responsable du parcours L1/L2 Maths-informatique	Membre
BELOTTO	André	PU	Université Paris Cité		Membre
PETRISAN	Daniela	MCF	Université Paris Cité	Responsable de la 1 ^{ère} année Informatique Générale	Membre
PICANTIN	Matthieu	MCF	Université Paris Cité	Co-responsable du parcours informatique-biologie	Membre

(*) Il doit comprendre au moins trois membres dont au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 OCT. 2022

Le Doyen de la Faculté des Sciences d'Université Paris Cité,

Alain ZIDER



RRETE 2022-SCIENCES-AR-138 du 25/10/2022
Relatif à la composition de jury de LICENCE

Mention : Informatique

Parcours : Informatique Générale

Le Doyen de la Faculté des Sciences,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu les statuts d'Université de Paris Cité, et notamment l'article 22 du titre III ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du 1^{er} juillet 2021 accréditant l'Université Paris Cité en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la proposition de l'UFR d'informatique en date du 04/10/2022 ;

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence

Domaine : **Sciences, Technologies, Santé**

Mention : Informatique

Parcours : **Informatique Générale L2**

est composé (*) comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

Nom	Prénom	Grade	Établissement	Responsabilité	Qualité
FAUCONNIER	Hugues	PU	Université Paris Cité	Responsable de la 2 ^{ème} année parcours informatique générale	Président
POULALHON	Dominique	MCF	Université Paris Cité	Responsable de la mention de la Licence "Informatique"	Présidente suppléante
BOUGHATTAS	Sedki	PU	Université Paris Cité		Membre
DUCHI	Enrica	MCF	Université Paris Cité	Co-responsable de parcours informatique-japonais	Membre
DEGORRE	Aldric	MCF	Université Paris Cité	Choisissez un élément.	Membre
TREINEN	Ralf	PU	Université Paris Cité	Responsable M2 et du parcours LP	Membre

(*) Il doit comprendre au moins trois membres dont au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **25 OCT. 2022**

Le Doyen de la Faculté des Sciences d'Université Paris Cité,



Alain ZIDER

ARRETE 2022-SCIENCES-AR-139 du 25/10/2022
Relatif à la composition de jury de LICENCE

Mention : Informatique

Parcours : Informatique - Mathématiques

Le Doyen de la Faculté des Sciences,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu les statuts d'Université de Paris Cité, et notamment l'article 22 du titre III ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du 1^{er} juillet 2021 accréditant l'Université Paris Cité en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la proposition de l'UFR d'informatique en date du 04/10/2022;

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence

Domaine : **Sciences, Technologies, Santé**

Mention : Informatique

Parcours : **Informatique - Mathématiques L2**

est composé (*) comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

Nom	Prénom	Grade	Établissement	Responsabilité	Qualité
BRASCA	Riccardo	MCF	Université Paris Cité	Co-responsable du parcours L1/L2 Maths-informatique	Président
MICHELI	Anne	MCF	Université Paris Cité	Co-responsable du parcours L1/L2 Maths-informatique	Présidente suppléante
MALOD	Guillaume	MCF	Université Paris Cité	Responsable du parcours « maths-informatique »	Membre
LEMMA	Francesco	MCF	Université Paris Cité		Membre
PICANTIN	Matthieu	MCF	Université Paris Cité	Co-responsable du parcours informatique-biologie et responsable L3 maths-info	Membre
SIRANGELO	Cristina	PU	Université Paris Cité		Membre

(*) Il doit comprendre au moins trois membres dont au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **25 OCT. 2022**

Le Doyen de la Faculté des Sciences d'Université Paris Cité,

Alain ZIDER



ARRETE 2022-SCIENCES-AR-140 du 25/10/2022
Relatif à la composition de jury de LICENCE

Mention : Informatique

Parcours : Informatique Générale

Le Doyen de la Faculté des Sciences,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu les statuts d'Université de Paris Cité, et notamment l'article 22 du titre III ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du 1^{er} juillet 2021 accréditant l'Université Paris Cité en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la proposition de l'UFR d'informatique en date du 04/10/2022 ;

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence

Domaine : **Sciences, Technologies, Santé**

Mention : Informatique

Parcours : **Informatique Générale L3**

est composé (*) comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

Nom	Prénom	Grade	Établissement	Responsabilité	Qualité
LAROUSSINIE	François	PU	Université Paris Cité	Responsable de la 3 ^{ème} année du parcours informatique générale	Président
POULALHON	Dominique	MCF	Université Paris Cité	Responsable de la mention de la Licence "Informatique"	Présidente suppléante
GHEERBRANT	Amélie	MCF	Université Paris Cité	Responsable M2 DATA	Membre
LETOUZEY	Pierre	MCF	Université Paris Cité		Membre
MICHELI	Anne	MCF	Université Paris Cité	Co-responsable du parcours Maths-Info	Membre
STEHLIK	Matej	PU	Université Paris Cité		Membre
TREINEN	Ralf	PU	Université Paris Cité	Responsable M2 et du parcours LP	Membre

(*) Il doit comprendre au moins trois membres dont au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **25 OCT. 2022**

Le Doyen de la Faculté des Sciences d'Université Paris Cité,

Alain ZIDER



25/10/2022

ARRETE 2022-SCIENCES-AR-141 du
Relatif à la composition de jury de LICENCE

Mention : Informatique

Parcours : Informatique - Mathématiques

Le Doyen de la Faculté des Sciences,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu les statuts d'Université de Paris Cité, et notamment l'article 22 du titre III ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du 1^{er} juillet 2021 accréditant l'Université Paris Cité en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la proposition de l'UFR d'informatique en date du 04/10/2022;

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence

Domaine : **Sciences, Technologies, Santé**

Mention : Informatique

Parcours : **Informatique - Mathématiques L3**

est composé (*) comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

Nom	Prénom	Grade	Établissement	Responsabilité	Qualité
BRUNAT	Olivier	MCF	Université Paris Cité		Président
PICANTIN	Matthieu	MCF	Université Paris Cité	Co-responsable du parcours informatique-biologie et responsable L3 maths-info	Président suppléant
MALOD	Guillaume	MCF	Université Paris Cité	Responsable du parcours « maths-informatique »	Membre
MICHELI	Anne	MCF	Université Paris Cité	Co-responsable du parcours L1/L2 maths-informatique	Membre
LETOUZEY	Pierre	MCF	Université Paris Cité		Membre
LUCAS	Cyrille	MCF	Université Paris Cité		Membre

(*) Il doit comprendre au moins trois membres dont au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **25 OCT. 2022**

Le Doyen de la Faculté des Sciences d'Université Paris Cité,

Alain ZIDER



ARRETE 2022-SCIENCES-AR-134 du 25/10/2022
Relatif à la composition de jury de LICENCE

Mention : **Informatique**

Parcours : **Informatique - Biologie**

Le Doyen de la Faculté des Sciences,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu les statuts d'Université de Paris Cité, et notamment l'article 22 du titre III;

Vu l'arrêté du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du 1^{er} juillet 2021 accréditant l'Université Paris Cité en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la proposition de l'UFR d'informatique en date du 04/10/2022 ;

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence

Domaine : **Sciences, Technologies, Santé**

Mention : **Informatique**

Parcours : **Informatique - Biologie**

est composé (*) comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

Nom	Prénom	Grade	Établissement	Responsabilité	Qualité
BADEL	Anne	MCF	Université Paris Cité	Co-responsable du parcours informatique-biologie	Présidente
PICANTIN	Matthieu	MCF	Université Paris Cité	Co-responsable du parcours informatique-biologie	Président suppléant
POULALHON	Dominique	MCF	Université Paris Cité	Responsable de la mention de la Licence "Informatique"	Membre
JANEL	Nathalie	PU	Université Paris Cité	Responsable du parcours Sciences de la vie	Membre

(*) Il doit comprendre au moins trois membres dont au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 OCT. 2022

Le Doyen de la Faculté des Sciences d'Université Paris Cité,



Alain ZIDER

25/10/2022

ARRETE 2022-SCIENCES-AR-135 du
Relatif à la composition de jury de LICENCE

Mention : Informatique

Parcours : Informatique - Japonais

Le Doyen de la Faculté des Sciences,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu les statuts d'Université de Paris Cité, et notamment l'article 22 du titre III;

Vu l'arrêté du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du 1^{er} juillet 2021 accréditant l'Université Paris Cité en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la proposition de l'UFR d'informatique en date du 04/10/2022 ;

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence

Domaine : **Sciences, Technologies, Santé**

Mention : Informatique

Parcours : **Informatique - Japonais**

est composé (*) comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

Nom	Prénom	Grade	Établissement	Responsabilité	Qualité
NAKAJIMA	Akiko	MCF	Université Paris Cité	Co-responsable du parcours informatique-japonais	Présidente
DUCHI	Enrica	MCF	Université Paris Cité	Co-responsable du parcours informatique-japonais	Présidente suppléante
POULALHON	Dominique	MCF	Université Paris Cité	Responsable de la mention de la Licence "Informatique"	Membre
HORIUCHI	Annick	PU	Université Paris Cité		Membre

(*) Il doit comprendre au moins trois membres dont au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **25 OCT. 2022**

Le Doyen de la Faculté des Sciences d'Université Paris Cité,



Alain ZIDER